

Le homme à l'oreille cassée

V

RÊVES D'AMOUR ET AUTRES

Dès le début elle prendrait soin du ménage sous la direction de Mme Renault qui commençait à trouver la maison un peu lourde. Et puis n'aurait-elle pas bientôt des enfants à nourrir, à élever, à instruire? C'était un noble et utile plaisir qu'elle ne voudrait partager avec personne. Elle enverrait pourtant ses fils au collège pour les former à la vie en commun, et leur apprendre de bonne heure les principes de justice et d'égalité qui sont le fond de l'homme de bien. Léon la laissait dire ou l'interrompait pour lui donner raison, car ces deux jeunes gens, élevés l'un pour l'autre, nourris de mésaventures, voyaient tout avec les mêmes yeux. L'éducation avant l'amour, avait créé cette douce harmonie.

« Savez-vous, dit Clémentine, que j'ai senti hier une palpitation terrible au moment d'entrer chez vous?

— Si vous croyez que mon cœur battait moins fort que le votre...

— Oh! mais moi, c'est autre chose: j'avais pour...

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas un traité avec la Société des Gens de lettres.

COMMERCE**COTONS**

Télégrammes communiqués par M. BULTEAU-GRIMONPREZ:
LE HAVRE, 24 Janvier.
Ventes : 272 balles. Marché calme.

LIVERPOOL, 24 Janvier.

Ventes : 10,000 balles. Marché calme.
NEW-YORK, 22 Janvier.
Milling Upland, 9 t.p.; Ventes 15,000 balles.
Milling américain: à New-Orleans 9 t.p.; Savannah, 9 t.p.

LE HAVRE, lundi 24 Janvier.

(Dépêche spéciale)
Par cable de M. SIEGFRIED GRUNER & Cie
COMMUNIQUÉ PAR M. JULES CADET

NEW-YORK, samedi 22 Janv. (Clot.)
Ventes : 54 000 balles. Marché soutenu.
Rentes 15,000 balles, contre 10,000 en 1886, et 7,000 en 1884.
En somme: 15,000 balles, contre 21,000 en 1886 et 7,000 en 1884.

On reçoit dans les bureaux du JOURNAL DE ROUBAIX des annonces et inscriptions de tous genres, pour tous les journaux du Nord, de Paris, et reste de la France et de l'étranger, sans aucune augmentation de prix.

ANNONCES légales**Modification de Société**

Suivant acte sous seing privé fait doublement, sous la date du trois janvier mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré le vingt-douze mois et déposé le vingt-et-un aux greffes du Tribunal de commerce et de la Justice-de-Prix du Canton Sud-Ouest de Lille.

Il est porté que :
La société formée par MM. David OGILVIE et John HALLAM, pour une durée de dix années, sous les raisons sociales :

HALLAM, BROTHERS & C° pour les affaires traitées en Angleterre, et

DAVID OGILVIE & JOHN HALLAM pour les affaires traitées en tous autres pays.

Suivant acte sous seing privé en date du vingt-huit janvier mil huit cent quatre-vingt-sept, publié le neuvième décembre dernier.

Pour le compte de ce jour, l'unique raison sociale : **DAVID OGILVIE et John Hallam**, Et MM. David Ogilvie, seul, fera usage de la signature.

Pour extrait,
David OGILVIE,
John HALLAM,
140943

IMMEUBLES A VENDRE

Etudes de M^e G. ROMBAUT, docteur en droit, et DESMAZIERES, avoué à Lille.

Département du Nord. — Arrondissement de Lille, Canton-Ouest de Roubaix

VILLE DE ROUBAIX

Article premier. — Rue de l'Alouette, 65. Une belle maison à usage de commerce, à étages, avec cour, pompe et lieu d'assemblée, tenant devant la rue de l'Alouette, d'un côté à MM. Lévy et Lévy, d'un autre côté à l'article suivant, dans le fond à Scherpereel.

Le fond sur lequel cette maison est bâtie et celui en dépendant d'une confection totale d'environ 3 arces 10 centiares, est vendu avec arrachement de l'Hospice de Roubaix, pour 100 francs qui ont commencé à courir le 19 mars 1876, au canon annuel de quatre hectolitres de blé frument. Cette maison est actuellement libre d'occupation.

Art. 2. — Rue de l'Alouette, 65. Une belle maison à usage de commerce, avec étages, court, deux daissons et deux portes, devant la rue de l'Alouette, d'un côté à M. Bourgois, de Toncraig, d'un autre côté à l'article précédent, dans le fond à Scherpereel.

Le fond sur lequel cette maison est bâtie et celui en dépendant d'une confection totale d'environ 3 arces 10 centiares, est vendu avec arrachement de l'Hospice de Roubaix, pour 100 francs qui ont commencé à courir le 21 avril 1836, moyennant une redevance restée à charge des arreataires primitifs. Cette maison est actuellement libre d'occupation.

Art. 3. — A l'angle de la rue de Lille et du boulevard du Cambrai, une belle maison à quatre étages, dont deux portes, sur les n° 227 et 229 de la rue de Lille et soutenue sans bâti écrit, clauçue 18 francs par mois : la première à M. Louis Jérôme, épicier; la seconde à M. G. Gérard, cordonnier; les deux autres, situées derrière, sont louées sans bail, excepté chaussée 12 francs par mois.

Art. 4. — A vendre une maison à l'angle de la rue de Lille, d'un autre côté, sur la rue Saint-Antoine, dans le fond, à une carrière.

Art. 5. — A l'angle de la rue de Lille et du boulevard du Cambrai, une belle maison à quatre étages, dont deux portes, sur les n° 227 et 229 de la rue de Lille et soutenue sans bâti écrit, clauçue 18 francs par mois : la première à M. Louis Jérôme, épicier; la seconde à M. G. Gérard, cordonnier; les deux autres, situées derrière, sont louées sans bail, excepté chaussée 12 francs par mois.

Art. 6. — A vendre une maison à l'angle de la rue de Lille et du boulevard du Cambrai, une belle maison à quatre étages, dont deux portes, sur les n° 227 et 229 de la rue de Lille et soutenue sans bâti écrit, clauçue 18 francs par mois : la première à M. Louis Jérôme, épicier; la seconde à M. G. Gérard, cordonnier; les deux autres, situées derrière, sont louées sans bail, excepté chaussée 12 francs par mois.

Art. 7. — A vendre une maison à l'angle de la rue de Lille et du boulevard du Cambrai, une belle maison à quatre étages, dont deux portes, sur les n° 227 et 229 de la rue de Lille et soutenue sans bâti écrit, clauçue 18 francs par mois : la première à M. Louis Jérôme, épicier; la seconde à M. G. Gérard, cordonnier; les deux autres, situées derrière, sont louées sans bail, excepté chaussée 12 francs par mois.

Art. 8. — A vendre une maison à l'angle de la rue de Lille et du boulevard du Cambrai, une belle maison à quatre étages, dont deux portes, sur les n° 227 et 229 de la rue de Lille et soutenue sans bâti écrit, clauçue 18 francs par mois : la première à M. Louis Jérôme, épicier; la seconde à M. G. Gérard, cordonnier; les deux autres, situées derrière, sont louées sans bail, excepté chaussée 12 francs par mois.

Art. 9. — A vendre une maison à l'angle de la rue de Lille et du boulevard du Cambrai, une belle maison à quatre étages, dont deux portes, sur les n° 227 et 229 de la rue de Lille et soutenue sans bâti écrit, clauçue 18 francs par mois : la première à M. Louis Jérôme, épicier; la seconde à M. G. Gérard, cordonnier; les deux autres, situées derrière, sont louées sans bail, excepté chaussée 12 francs par mois.

Art. 10. — A vendre une maison à l'angle de la rue de Lille et du boulevard du Cambrai, une belle maison à quatre étages, dont deux portes, sur les n° 227 et 229 de la rue de Lille et soutenue sans bâti écrit, clauçue 18 francs par mois : la première à M. Louis Jérôme, épicier; la seconde à M. G. Gérard, cordonnier; les deux autres, situées derrière, sont louées sans bail, excepté chaussée 12 francs par mois.

Art. 11. — A vendre une maison à l'angle de la rue de Lille et du boulevard du Cambrai, une belle maison à quatre étages, dont deux portes, sur les n° 227 et 229 de la rue de Lille et soutenue sans bâti écrit, clauçue 18 francs par mois : la première à M. Louis Jérôme, épicier; la seconde à M. G. Gérard, cordonnier; les deux autres, situées derrière, sont louées sans bail, excepté chaussée 12 francs par mois.

Art. 12. — A vendre une maison à l'angle de la rue de Lille et du boulevard du Cambrai, une belle maison à quatre étages, dont deux portes, sur les n° 227 et 229 de la rue de Lille et soutenue sans bâti écrit, clauçue 18 francs par mois : la première à M. Louis Jérôme, épicier; la seconde à M. G. Gérard, cordonnier; les deux autres, situées derrière, sont louées sans bail, excepté chaussée 12 francs par mois.

Art. 13. — A vendre une maison à l'angle de la rue de Lille et du boulevard du Cambrai, une belle maison à quatre étages, dont deux portes, sur les n° 227 et 229 de la rue de Lille et soutenue sans bâti écrit, clauçue 18 francs par mois : la première à M. Louis Jérôme, épicier; la seconde à M. G. Gérard, cordonnier; les deux autres, situées derrière, sont louées sans bail, excepté chaussée 12 francs par mois.

Art. 14. — A vendre une maison à l'angle de la rue de Lille et du boulevard du Cambrai, une belle maison à quatre étages, dont deux portes, sur les n° 227 et 229 de la rue de Lille et soutenue sans bâti écrit, clauçue 18 francs par mois : la première à M. Louis Jérôme, épicier; la seconde à M. G. Gérard, cordonnier; les deux autres, situées derrière, sont louées sans bail, excepté chaussée 12 francs par mois.

Art. 15. — A vendre une maison à l'angle de la rue de Lille et du boulevard du Cambrai, une belle maison à quatre étages, dont deux portes, sur les n° 227 et 229 de la rue de Lille et soutenue sans bâti écrit, clauçue 18 francs par mois : la première à M. Louis Jérôme, épicier; la seconde à M. G. Gérard, cordonnier; les deux autres, situées derrière, sont louées sans bail, excepté chaussée 12 francs par mois.

Art. 16. — A vendre une maison à l'angle de la rue de Lille et du boulevard du Cambrai, une belle maison à quatre étages, dont deux portes, sur les n° 227 et 229 de la rue de Lille et soutenue sans bâti écrit, clauçue 18 francs par mois : la première à M. Louis Jérôme, épicier; la seconde à M. G. Gérard, cordonnier; les deux autres, situées derrière, sont louées sans bail, excepté chaussée 12 francs par mois.

Art. 17. — A vendre une maison à l'angle de la rue de Lille et du boulevard du Cambrai, une belle maison à quatre étages, dont deux portes, sur les n° 227 et 229 de la rue de Lille et soutenue sans bâti écrit, clauçue 18 francs par mois : la première à M. Louis Jérôme, épicier; la seconde à M. G. Gérard, cordonnier; les deux autres, situées derrière, sont louées sans bail, excepté chaussée 12 francs par mois.

Art. 18. — A vendre une maison à l'angle de la rue de Lille et du boulevard du Cambrai, une belle maison à quatre étages, dont deux portes, sur les n° 227 et 229 de la rue de Lille et soutenue sans bâti écrit, clauçue 18 francs par mois : la première à M. Louis Jérôme, épicier; la seconde à M. G. Gérard, cordonnier; les deux autres, situées derrière, sont louées sans bail, excepté chaussée 12 francs par mois.

Art. 19. — A vendre une maison à l'angle de la rue de Lille et du boulevard du Cambrai, une belle maison à quatre étages, dont deux portes, sur les n° 227 et 229 de la rue de Lille et soutenue sans bâti écrit, clauçue 18 francs par mois : la première à M. Louis Jérôme, épicier; la seconde à M. G. Gérard, cordonnier; les deux autres, situées derrière, sont louées sans bail, excepté chaussée 12 francs par mois.

Art. 20. — A vendre une maison à l'angle de la rue de Lille et du boulevard du Cambrai, une belle maison à quatre étages, dont deux portes, sur les n° 227 et 229 de la rue de Lille et soutenue sans bâti écrit, clauçue 18 francs par mois : la première à M. Louis Jérôme, épicier; la seconde à M. G. Gérard, cordonnier; les deux autres, situées derrière, sont louées sans bail, excepté chaussée 12 francs par mois.

Art. 21. — A vendre une maison à l'angle de la rue de Lille et du boulevard du Cambrai, une belle maison à quatre étages, dont deux portes, sur les n° 227 et 229 de la rue de Lille et soutenue sans bâti écrit, clauçue 18 francs par mois : la première à M. Louis Jérôme, épicier; la seconde à M. G. Gérard, cordonnier; les deux autres, situées derrière, sont louées sans bail, excepté chaussée 12 francs par mois.

Art. 22. — A vendre une maison à l'angle de la rue de Lille et du boulevard du Cambrai, une belle maison à quatre étages, dont deux portes, sur les n° 227 et 229 de la rue de Lille et soutenue sans bâti écrit, clauçue 18 francs par mois : la première à M. Louis Jérôme, épicier; la seconde à M. G. Gérard, cordonnier; les deux autres, situées derrière, sont louées sans bail, excepté chaussée 12 francs par mois.

Art. 23. — A vendre une maison à l'angle de la rue de Lille et du boulevard du Cambrai, une belle maison à quatre étages, dont deux portes, sur les n° 227 et 229 de la rue de Lille et soutenue sans bâti écrit, clauçue 18 francs par mois : la première à M. Louis Jérôme, épicier; la seconde à M. G. Gérard, cordonnier; les deux autres, situées derrière, sont louées sans bail, excepté chaussée 12 francs par mois.

Art. 24. — A vendre une maison à l'angle de la rue de Lille et du boulevard du Cambrai, une belle maison à quatre étages, dont deux portes, sur les n° 227 et 229 de la rue de Lille et soutenue sans bâti écrit, clauçue 18 francs par mois : la première à M. Louis Jérôme, épicier; la seconde à M. G. Gérard, cordonnier; les deux autres, situées derrière, sont louées sans bail, excepté chaussée 12 francs par mois.

Art. 25. — A vendre une maison à l'angle de la rue de Lille et du boulevard du Cambrai, une belle maison à quatre étages, dont deux portes, sur les n° 227 et 229 de la rue de Lille et soutenue sans bâti écrit, clauçue 18 francs par mois : la première à M. Louis Jérôme, épicier; la seconde à M. G. Gérard, cordonnier; les deux autres, situées derrière, sont louées sans bail, excepté chaussée 12 francs par mois.

Art. 26. — A vendre une maison à l'angle de la rue de Lille et du boulevard du Cambrai, une belle maison à quatre étages, dont deux portes, sur les n° 227 et 229 de la rue de Lille et soutenue sans bâti écrit, clauçue 18 francs par mois : la première à M. Louis Jérôme, épicier; la seconde à M. G. Gérard, cordonnier; les deux autres, situées derrière, sont louées sans bail, excepté chaussée 12 francs par mois.

Art. 27. — A vendre une maison à l'angle de la rue de Lille et du boulevard du Cambrai, une belle maison à quatre étages, dont deux portes, sur les n° 227 et 229 de la rue de Lille et soutenue sans bâti écrit, clauçue 18 francs par mois : la première à M. Louis Jérôme, épicier; la seconde à M. G. Gérard, cordonnier; les deux autres, situées derrière, sont louées sans bail, excepté chaussée 12 francs par mois.

Art. 28. — A vendre une maison à l'angle de la rue de Lille et du boulevard du Cambrai, une belle maison à quatre étages, dont deux portes, sur les n° 227 et 229 de la rue de Lille et soutenue sans bâti écrit, clauçue 18 francs par mois : la première à M. Louis Jérôme, épicier; la seconde à M. G. Gérard, cordonnier; les deux autres, situées derrière, sont louées sans bail, excepté chaussée 12 francs par mois.

Art. 29. — A vendre une maison à l'angle de la rue de Lille et du boulevard du Cambrai, une belle maison à quatre étages, dont deux portes, sur les n° 227 et 229 de la rue de Lille et soutenue sans bâti écrit, clauçue 18 francs par mois : la première à M. Louis Jérôme, épicier; la seconde à M. G. Gérard, cordonnier; les deux autres, situées derrière, sont louées sans bail, excepté chaussée 12 francs par mois.

Art. 30. — A vendre une maison à l'angle de la rue de Lille et du boulevard du Cambrai, une belle maison à quatre étages, dont deux portes, sur les n° 227 et 229 de la rue de Lille et soutenue sans bâti écrit, clauçue 18 francs par mois : la première à M. Louis Jérôme, épicier; la seconde à M. G. Gérard, cordonnier; les deux autres, situées derrière, sont louées sans bail, excepté chaussée 12 francs par mois.

Art. 31. — A vendre une maison à l'angle de la rue de Lille et du boulevard du Cambrai, une belle maison à quatre étages, dont deux portes, sur les n° 227 et 229 de la rue de Lille et soutenue sans bâti écrit, clauçue 18 francs par mois : la première à M. Louis Jérôme, épicier; la seconde à M. G. Gérard, cordonnier; les deux autres, situées derrière, sont louées sans bail, excepté chaussée 12 francs par mois.

Art. 32. — A vendre une maison à l'angle de la rue de Lille et du boulevard du Cambrai, une belle maison à quatre étages, dont deux portes, sur les n° 227 et 229 de la rue de Lille et soutenue sans bâti écrit, clauçue 18 francs par mois : la première à M. Louis Jérôme, épicier; la seconde à M. G. Gérard, cordonnier; les deux autres, situées derrière, sont louées sans bail, excepté chaussée 12 francs par mois.

Art. 33. — A vendre une maison à l'angle de la rue de Lille et du boulevard du Cambrai, une belle maison à quatre étages, dont deux portes, sur les n° 227 et 229 de la rue de Lille et soutenue sans bâti écrit, clauçue 18 francs par mois : la première à M. Louis Jérôme, épicier; la seconde à M. G. Gérard, cordonnier; les deux autres, situées derrière,